



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

séance du 18 Décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Roger BLANC-COQUAND, Maire**

Présents : Christophe VALLOIRE, Serge MICHEL, Sophie MONNOIS, Brigitte VIOLA, Benoit TRUCHET, Hassan BEN MANSOUR

Représentés :

Jean-Michel MESCAM	donne procuration à Christophe VALLOIRE
Richard DOMPNIER	donne procuration à Roger BLANC-COQUAND
Noémie KURA	donne procuration à Brigitte VIOLA

Absente :

Date de Convocation : 13/12/2023

Date d'affichage : 13/12/2023

Nombre de conseillers :

En Exercice : **10** Présents : **7** Votants : **10**

Election du Secrétaire de séance : **Benoit TRUCHET**

NUMERO	DELIBERATIONS	DECISION : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré	VOTE
2023 12 18 1	<p align="center">CONVENTION ADHESION A LA MISSION DE SECRETARIAT DE MAIRIE ITINERANT PROPOSEE PAR LE CDG 73</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ APPROUVE la convention-type d'adhésion à la mission de secrétariat de mairie itinérant qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de trois ans, ▶ APPROUVE Monsieur le Maire à signer la convention susvisée avec le Centre de gestion de la Savoie. 	<p align="center">Unanimité</p> <p align="center">Votants : 10</p>
2023 12 18 2	<p align="center">CONVENTION-CADRE D'ADHESION AU SERVICE INTERIM A COMPTER DU 01/01/2024</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ APPROUVE la convention-cadre d'adhésion au service intérim du Cdg73, ▶ APPROUVE Monsieur le Maire à signer la convention susvisée avec le Centre de gestion de la Savoie 	<p align="center">Unanimité</p> <p align="center">Votants : 10</p>
2023 12 18 3	<p align="center">CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DU SERVICE COMMUN « ADS » POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ APPROUVE le principe d'une instruction portée en régie par les propres instructeurs de la 3CMA ; ▶ APPROUVE le recours ponctuel aux prestataires de service ; ▶ SOUTIENT le choix d'accompagner les mairies et les porteurs de projets ; ▶ APPROUVE les tarifs proposés, applicables au 1^{er} janvier 2024 ; ▶ APPROUVE le Maire à signer la convention relative à l'organisation du service commun « Autorisation du Droit des Sols » (ADS) pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme ainsi que les avenants à intervenir 	<p align="center">Unanimité</p> <p align="center">Votants : 10</p>

NUMERO	DELIBERATIONS	DECISION : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré	VOTE
2023 12 18 4	<p style="text-align: center;">INSTAURATION DE LA PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE</p>	<p>► DECIDE d'instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans les conditions exposées ci-dessus, ► CHARGE le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime, ► DIT que les dépenses correspondantes sont prévues au Budget.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Votants : 10</p>
2023 12 18 5	<p style="text-align: center;">MODIFICATIONS STATUTS 3CMA COMPETENCE EAU</p>	<p>VU la demande des services du contrôle de légalité de clarification des statuts actuels et les conclusions des dernières rencontres sous l'égide de M. le Sous-Préfet qui ont conclu à la fois à la nécessité d'une représentation substitution de la commune de Saint-Julien-Montdenis par la 3CMA au sein du SIAEMM, et par la mise en place d'une convention de gestion entre la commune de Montricher-Albanne et la 3CMA pour la gestion de la source des Loyes ; VU le projet de statuts à intervenir ; Considérant la règle de majorité qualifiée applicable à une modification statutaire ; Il est proposé de modifier ainsi les statuts de la 3CMA : <u>Le texte antérieur :</u> <i>Le captage, l'adduction et la distribution de l'eau potable, par l'équipement et l'exploitation des sites, ouvrages et équipements détaillés en annexe. Pour ce faire, elle adhère au syndicat intercommunal de la source des Loyes pour le territoire de Saint-Julien-Montdenis, et au Syndicat Intercommunal d'Alimentation et Aménagement des Eaux de la Moyenne Maurienne.</i> <u>Le nouveau texte :</u> <i>Le captage, l'adduction et la distribution de l'eau potable, par l'équipement et l'exploitation des sites, ouvrages et équipements détaillés en annexe de la délibération.</i></p> <p>► APPROUVE le projet de statuts modifié</p>	<p>Unanimité</p> <p>Votants : 10</p>
2023 12 18 6	<p style="text-align: center;">SUBVENTION à la COMMUNE DE SAINT SORLIN suite A LA COULEE DE BOUE</p>	<p>► AUTORISE Monsieur le Maire à verser la somme de 500 € à la Commune de SAINT SORLIN afin de participer aux dépenses nécessaires pour déblayer et nettoyer les dégâts causés par la coulée de boue du 15 novembre 2023.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Votants : 10</p>

<p>2023 12 18 7</p>	<p align="center">CONVENTION AVEC LES PARTENAIRES FINANCIERS POUR LA NAVETTE SKI BUS 2023-2024</p>	<p>Les tarifs pour la participation financière de la saison 2023/2024 sont établis selon les modalités ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La SOREMET 31% du montant total de la navette ski bus St Jean de Maurienne/ Les Bottières/La Toussuire sur toute la saison d'hiver 2023/2024 ▶ Les Terrasses des Bottières : 2400€/saison d'hiver 2023/2024 ▶ SAS Sourires et Vacances : 350€/saison d'hiver 2023/2024 ▶ Damien SPAGNOLO : 225€/saison d'hiver 2023/2024 <p>-----</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ APPROUVE les tarifs de la participation financière des loueurs de lits touristiques des Bottières et de la société des remontées mécaniques SOREMET ▶ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention 	<p>Unanimité</p> <p>Votants : 10</p>
<p>2023 12 18 8</p>	<p align="center">VENTES PARCELLES Z193 Z194 Z225 aux Bottières À VINCI IMMOBILIER</p>	<p>Ce programme se projette sur des terrains appartenant à la Commune situés « Route des Bottières » et cadastrés : > ZE 193 – ZE 194 -ZE 225</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ DECIDE d'accepter la vente des parcelles à VINCI IMMOBILIER ▶ AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette vente et à représenter la Commune dans cette procédure. 	<p>Majorité : 8 Votants : 10</p> <p>Pour : 8</p> <p>ABSTENTION Noémie KURA</p> <p>CONTRE Sophie MONNOIS</p>

NUMERO	DELIBERATIONS	DECISION : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré	VOTE
2023 12 18 9	<p align="center">FORFAITS SKI 2023/2024 SYBELLES DES AGENTS COMMUNAUX</p>	<p>► DECIDE d'offrir le forfait ski 2023/2024 à l'agent Technique La SOREMET offre 3 journées SYBELLES à la secrétaire de Mairie comme geste de bonne entente entre la Commune et la SOREMET</p>	<p align="center">Unanimité</p> <p align="center">Votants : 10</p>
2023 12 18 10	<p align="center">PARTICIPATION SORTIE SCOLAIRE 2024 ECOLE DE JARRIER</p>	<p>► AUTORISE Monsieur le Maire à verser une participation 150 € / élève pour la sortie de classe découverte dans les Bauges pour les 4 élèves CM1/CM2 des Bottières à l'Ecole de Jarrier</p>	<p align="center">Unanimité</p> <p align="center">Votants:10</p>